



Ravalement de façade du voisin

Par Piervi

Bonjour à tous.

Mon voisin a voulu refaire la façade de sa maison dont une partie est mitoyenne de mon terrain.

Il m'a demandé l'autorisation pour le montage d'un échafaudage sur mon terrain, ce que j'ai naturellement accepté ayant un bon relationnel avec lui.

L'entreprise qui est venue faire les travaux a décidé de tester son jet de crépi au pied de l'échafaudage sur mon terrain et en fin de chantier a nettoyé tous les abords de sa maison et stocké ses déchets sur mon terrain (tas de gravats, mousse pu, morceaux de tuyaux etc...).

Choix très judicieux de leur part car tout le tour de la maison du voisin est bétonné ou goudronné et ils sont venus mettre ça sur le seul côté de la maison où il y a de la prairie et les bacs de fleurs de ma femme qui au passage sont crépis eux aussi.

Le patron est venu "évacuer" le chantier mais n'a rien trouvé de mieux que de rouler avec son camion dans mon verger pour arriver au tas de gravats, constater que le travail n'était pas fini et repartir.

Une voisine ayant vu la scène me l'a expliquée.

Pour pallier au problème et faire en sorte que lorsqu'ils reviennent ils aient au moins la politesse de demander la permission de passer, j'ai mis un fil à chevaux large à l'entrée du terrain.

2 jours après peu avant de partir au travail je croise un employé envoyé seul pour finir le travail de nettoyage, je lui explique qu'ils ont stocké leurs déchets sur ma propriété et dans ma prairie et que ça ne va pas du tout et qu'il a intérêt à me débarrasser de ça.

Je pars au travail et le soir ma voisine me dit qu'il a simplement ouvert le fil, est revenu manœuvrer dans mon verger sans jamais poser la moindre question à qui que ce soit, a évacué et est reparti.

Sauf que derrière lui, j'ai 10-15m² de prairie ravagée, je viens de passer 1 heure à essayer de réunir tout le crépi qu'il restait au milieu de l'herbe jaunie et j'ai même dû creuser sur 20cm de profondeur sur 1m de diamètre là où ils avaient fait leur tas en ne trouvant pas la terre avant.

Résultat des courses, je rends service au voisin et je me retrouve avec à 10m de ma porte d'entrée une remorque de crépi/terre non évacuée, 10m² de terre désolée, des jardinières ravagées et un gros trou immonde.

Je pensais en rester là mais là je trouve vraiment qu'ils m'ont manqué cruellement de respect.

Quels sont mes recours pour obtenir réparation?

Dois-je me retourner contre l'entreprise qui a mal fait son travail? Leur demander de financer des travaux avec évacuation du reste, minipelle, terre de remblais et resemage de la prairie?

Dois-je aller déposer une plainte pour cela? Dois-je demander à mon voisin de faire marcher sa responsabilité civile?

Il est actuellement en vacances et pour moi il n'est pas responsable de la bêtise et du manque de professionnalisme de cette entreprise...

Sinon je voulais tout charger dans une remorque et aller la benner devant leur local. Qu'est-ce que je risque si je fais cela?

Bref je suis bien énervé et je ne compte pas laisser passer ça comme ça, j'ai autre chose à faire!

Merci d'avance si vous avez pris le temps de me lire jusque là.

Amicalement.

Pievi

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est le voisin qui est responsable et doit vous indemniser.

Il peut se retourner contre l'entreprise.

Avant d'accepter l'échafaudage vous auriez pu demander un état des lieux par huissier.

Par Piervi

Ok, merci de votre réponse.
Je vais voir avec le voisin quand il rentrera de vacances.
Bonne journée

Par yapasdequoi

En attendant son retour faites un constat d'huissier.